Image not found or type unknown

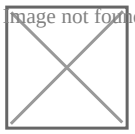

Recouvrement cotisations retraite

Par **yalla**, le **07/10/2015** à **08:20**

bonjour,
je vous expose brièvement ma situation : travailleur indépendant depuis 2006, je peine à joindre les 2 bouts ;
je suis conscient de ne pas être un bon comptable ou gestionnaire mais je paye mes factures ;
- à l'exception de celle de la cipav qui gère la retraite des professions libérales ; les montants qu'ils m'ont demandés me semblaient au départ, tellement au delà de mes moyens que je n'ai pas payé attendant une révision des montants ;
après de nombreux échanges de courriers, les montants ont en partie été revus mais le temps à passé et ma dette a grossi !
Aujourd'hui, je suis sous assignation à contrainte (huissiers) de payer 4338 euros (pour la période 2007-2009) (sans compter les années suivantes qui restent à payer)
Que puis-je faire sachant que je ne dispose pas de cette somme !
Pouvons nous parler de prescription ?
y a t-il un moyen de faire pression afin d'obtenir un étalement du paiement ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés